



1200429201

DATE DEPOT : 2012-01-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R004285

N° GESTION : 2009B12988

N° SIREN : 513701136

DENOMINATION : 24 25 FILMS

ADRESSE : 06 rue Saulnier 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

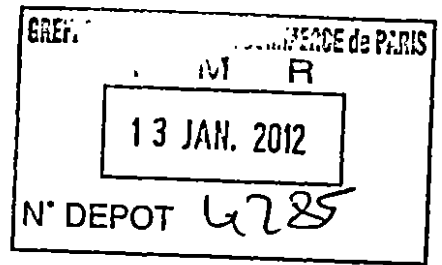
RF 19/12/11 ES

## 24 25 FILMS

SARL au capital de 1.020 €

6, rue Saulnier  
75009 PARIS

SIREN 513 701 136 RCS Paris



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2011

RF 19/12/11

L'an deux mil onze et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, les Associés de la Société À Responsabilité Limitée 24 25 FILMS au capital de 1.020 € divisé en 102 parts sociales de valeur nominale de 10 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la Gérance.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **SARL 24-25 PRODUCTIONS,**  
*Représentée par Monsieur Sylvain PEAUDECERF,*  
porteur de ..... 34 parts sociales
  - **Monsieur Matthias WEBER,**  
porteur de ..... 34 parts sociales
  - **Monsieur Thibault GAST,**  
porteur de ..... 34 parts sociales
- soit au total ..... 102 parts sociales**  
**représentant l'intégralité du capital social.**

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée.

Elle est présidée par Monsieur Thibault GAST, en sa qualité de co-gérant et Associé.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Gérant,
- Réduction du capital social de 340 € pour le ramener de 1.020 € à 680 € par voie de rachat de parts sociales,
- Questions diverses.

L'Assemblée délibère après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour ci-dessus rappelé :

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature and the initials 'SR 1'.

### Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, après avoir entendu le rapport de la Gérance, décide de réduire le capital social d'une somme de 340 €, montant égal à la participation de la SARL 24-25 PRODUCTIONS, pour le ramener de 1.020 € à 680 €.

Cette réduction de capital est décidée par voie de rachat au prix global de 50.000 € (cinquante mille euros) par la société des 34 parts sociales appartenant à la SARL 24-25 PRODUCTIONS. Par le seul fait de leur rachat, les parts qui en feront l'objet ainsi que tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, seront annulés.

N'étant pas motivée par des pertes, la réduction de capital est enfin décidée sous réserve du droit des créanciers d'y faire opposition dans le délai légal d'un mois à compter de la date de dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée, en application des dispositions de l'article R 223-35 du Code de commerce.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### Deuxième résolution


L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence de la résolution qui précède.

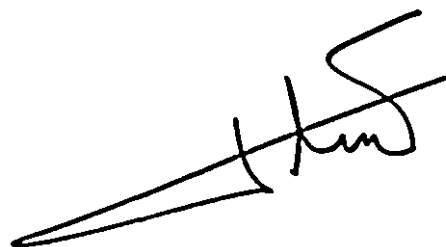
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*


\*\*\*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

Et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par les Associés.

  
Monsieur Matthias WEBER

  
Monsieur Thibault GAST  
Le Président

  
Pour la société 24 25 PRODUCTION  
Monsieur Sylvain PEAUDECERF